

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band: - (1953)
Heft: 1208

Artikel: New Swiss Nationality Act
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-691908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NATIONALISME ET INTERNATIONALISME DE LA SUISSE.

La Suisse est à la fois le pays le plus national et le plus international du monde. M. William Rappard a exprimé ce contraste en quelques lignes décisives. a exprimé ce contraste en quelques lignes décisives. : " Malgré tous ses efforts, la Suisse n'a pas la collaboration facile en matière internationale. C'est que toute sa politique extérieure est dominée par deux tendances contraires, dont l'une est favorable à l'isolement international, et l'autre à la solidarité humaine. La première est évidemment le fruit d'une longue tradition historique, c'est la manifestation instinctive d'un petit peuple entouré de grands voisins, d'une nation consciente de ses diversités et jalouse par-dessus tout de sa souveraineté. L'autre tendance est le résultat d'une conception plus sociale, d'après laquelle la mission de la Suisse est de réconcilier, d'unir, de collaborer. " Ces contradictions, dont est faite du reeste la personnalité même de la Suisse, nous conseillent de ne parler d'elle, et notamment de sa politique extérieure, qu'avec beaucoup de nuances et de prudence. Bien des gens, quand ils discutent la position de ce pays qui, presque seul en Europe, a eu la chance d'échapper à la guerre, ne le font qu'avec quelque jalousie, et même — je pense surtout ici au Nouveau-Monde — avec une sorte de rancune. Ce sont là des sentiments dont il faut se défendre, surtout à l'égard d'un Etat dont les conditions sont si particulières.

Peut-être est-ce une erreur de parler d'une politique extérieure de la Suisse, quand sa doctrine est de n'en pas avoir? Mieux vaudrait dire que la neutralité perpétuelle qui en est la base ne permet qu'une attitude politique négative. C'est dans cette neutralité qu'il faut chercher l'expression la plus essentielle de la position adoptée par la Suisse dans le concert (si j'ose m'exprimer ainsi) des nations. Mais, attention, cette neutralité entend se défendre elle-même par les armes, de sorte qu'au fond son vrai nom est indépendance. Cette indépendance une fois assurée, la Suisse redevient internationale avec conviction et même avec empressement, comme si elle s'attachait à compenser par là sa neutralité. . . Puis, si les conditions spéciales qu'elle estime indispensables au maintien de sa personnalité politique sont contestées, la voilà qui, éventuellement avec rudesse, ressaisit dans sa revendication nationale, comme, par une sorte de retour instinctif au type.

Nous venons, je crois, de résumer là les aspects fondamentaux d'une politique traditionnelle, qui s'exprime d'abord par la neutralité, puis par la défense militaire, enfin par un rôle international qui, pour être surtout technique, n'en a pas moins rendu au monde d'éminents services.

(Extrait de " LA SUISSE, démocratie-témoin, p. 190, par André Siegfried de l'Académie française).

NEW SWISS NATIONALITY ACT.

The Swiss Observer mentioned on January 16th, 1953, two regulations of the Federal Act of 29th September, 1952, which concerned the Swiss nationality of Swiss women who are marrying foreigners or Swissborn women who have lost their Swiss nationality through having married a foreigner before the act came into force on January 1st, 1953.

A third section is of interest to Swiss living abroad, i.e. Article 10, which provides that :

- a) *a child born abroad of a Swiss father, who himself already was born abroad, will lose its Swiss nationality on completion of its 22nd year if at that date it possesses also another nationality,*
- b) *unless it has prior to that date been registered with a Swiss authority either abroad or in Switzerland, or has so registered him or herself or declared in writing its will to keep the Swiss nationality.*

Article 10 applies consequently only to such dual nationals who, until the age of 23, had no bonds whatever with Switzerland.

Kettners Restaurant has no music and is not luxurious . . . but the Food and Wine are superb.

Roast Surrey
Capon,
Roast Aylesbury
Duckling
served every day



Telegrams and Cables : TRANCOSMOS LONDON.

COSMOS FREIGHTWAYS

AGENCY
LIMITED.

ALSO AT
LIVERPOOL, MANCHESTER,
NEWCASTLE-ON-TYNE,
HULL, BRISTOL, CARDIFF,
SWANSEA, NEWPORT, Mon.
GLASGOW.

CONNECTED
THROUGHOUT
THE WORLD

INTERNATIONAL FREIGHT FORWARDERS

By Road, Rail Sea and Air

1, CATHEDRAL STREET,
LONDON BRIDGE, LONDON, S.E.1.

REGULAR GROUPAGE SERVICES WITH

SWITZERLAND

ANGLO-SWISS CUSTOMS EXPERTS.

OFFICIAL FREIGHT AND
PASSENGER AGENTS FOR
SWISSAIR AND ALL AIR LINES
TO SWITZERLAND AND ALL
PARTS OF THE WORLD.

Agents : WELTIFURRER INTERNATIONAL TRANSPORT CO. Ltd., Zurich, Basle, Buchs, Schaffhausen, Geneva, St. Gall.

Telephone : HOP 4433 (8 Lines.)